



Daniel DURAND

Collaborateur de l'I.D.R.P
(Institut de Documentation et de Recherches
sur la Paix)

« La sécurité pour des États c'est vivre en paix, sans guerre »

Retrouvez la contribution de Daniel Durand, à l'occasion de notre séminaire sur "Les enjeux de la paix dans le monde aujourd'hui", organisé par le Mouvement de la Paix en partenariat avec la CGT le 30 janvier 2016 en marge du Conseil national du Mouvement de la Paix.

« La thématique proposée est vaste et 8 minutes sont bien courtes pour l'aborder.

Je fais donc un choix : j'aborderai peu ce dont tout le monde parle, sécurité et état d'urgence, état d'urgence et modification constitutionnelle. Je vous renvoie à mon blog de cette semaine [« État d'urgence : savoir raison garder »](#) et à l'excellent article de Raoul Alonso dans Planète paix de ce mois : « Quelles sont les urgences dans la situation actuelle ? ». Comme nous sommes dans un séminaire initié par le Mouvement de la paix et la CGT, je partirai plus d'un point de vue d'internationaliste, car je pense qu'il y a besoin d'une approche spécifique, différente de celle d'une organisation de défense des droits comme la LDH ou de celle d'une association de solidarité internationale. Je ferai deux séries de remarques : la première pour baliser le terrain de la sécurité, la seconde pour poser quelques rapides réflexions prospectives.

Une définition d'abord : si l'on regarde une encyclopédie ou Wikipedia, on lit que, psychiquement, la sécurité est « l'état d'esprit d'une personne qui se sent tranquille et confiante ». Pour l'individu ou un groupe, c'est «le sentiment (bien ou mal fondé) d'être à l'abri de tout danger et risque».

On voit que cette définition comporte deux facteurs : une appréciation subjective, celle du degré ou du type de sécurité que l'on souhaite obtenir à un moment donné et second facteur plus matériel, le danger ou le risque contre lequel, on veut être protégé.

Traditionnellement, on a distingué deux types de sécurité : celle sur le plan extérieur, international, des relations entre des états et celle sur le plan intérieur des relations entre des individus dans un état, ou entre des individus et cet état.

Si on raisonne sous l'angle des menaces, des dangers :

La sécurité face au danger, à la menace pour les individus, c'est la protection contre l'oppression, la liberté de vivre, travailler, faire vivre une famille, être protégé contre l'arbitraire, violence, voire les guerres donc vivre en paix et en liberté.

Cette sécurité intérieure renvoie aux notions d'ordre, de liberté et de justice donc à deux institutions, la police et la justice.

La sécurité pour des États, c'est vivre en paix, sans guerre, c'est l'absence de menace contre son existence et ses valeurs. La paix est donc, dans ce cas, d'abord, absence de guerre : être protégé d'une guerre, c'est être en sécurité. Pour un État, la protection de ses valeurs a renvoyé dans tous les siècles passés à la notion de force militaire, de défense et d'armée.

Je ne m'étendrai pas sur les évolutions de la sécurité intérieure, dans l'histoire, pour un pays comme la France ou pour tous les pays, en général : elle a varié suivant les périodes, les systèmes politiques, les avancées ou les reculs de la démocratie.

Sur le plan de la sécurité extérieure, les évolutions du concept de sécurité ont été considérables au cours du dernier siècle.

Schématiquement, jusqu'à la guerre de 14-18, chaque État assure sa protection, sa sécurité, seul ou au travers d'alliances avec deux-trois-quatre autres états contre d'autres.

*La sécurité doit être collective,
mais aussi globale*

La grande évolution a lieu en 1945 avec l'adoption de la Charte des Nations unies et la création de l'ONU. Deux principes majeurs sont posés : tous les peuples, donc tous les états, font partie de la même communauté mondiale, la force armée et la guerre sont bannies de leurs relations. De ce fait, la communauté défend l'un des siens si elle estime que la sécurité et la paix internationales sont menacées. Elle peut même employer la force armée : c'est le fondement du chapitre 7 de la Charte des Nations unies. C'est le principe d'une sécurité collective qui est posé.

La deuxième grande évolution a lieu après la fin de la guerre froide. On se rend compte que la paix, la sécurité internationale, peuvent être affectées par de nouveaux défis ou nouvelles menaces. On va parler de sécurité environnementale, sociétale, économique...

Cette évolution est très bien reflétée par le rapport remis en 2005 par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan : intitulé « Dans une liberté plus grande », et qui dit en préambule : « Il n'y a pas de sécurité sans développement, il n'y a pas de développement sans sécurité, et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. »

La sécurité doit donc être collective, mais aussi globale.

La dernière évolution du concept a lieu dans la première décennie du XXI^e siècle avec un nouveau questionnement : peut-il y avoir une sécurité globale planétaire sans que les humains en tant qu'individus ne soient eux-mêmes en sécurité, c'est-à-dire sans qu'ils ne soient tous

capables de vivre à l'abri de la peur (« free of fear »), de la menace mais aussi en étant capables de vivre leur émancipation, de réaliser leurs potentialités. C'est ainsi que se développe le nouveau concept de sécurité humaine. C'est dans ce contexte que sera adopté par le Conseil de sécurité la notion du « devoir de protéger » des populations contre une menace de génocide, tant extérieure que intérieure.

Une autre évolution majeure se produit dans cette même décennie. L'apparition du danger terroriste avec l'attentat contre les Twin towers en 2001, le développement du réseau Ben Laden, puis Daesh, pose un problème nouveau : ce sont des entités non-étatiques les adversaires, mais qui utilisent des moyens qui peuvent être assimilés à des moyens militaires.

Aux États-Unis dès 2001, avec le Patriot Act, en France, dès 2008 avec la LPM, puis plus tard, avec la loi sur le Renseignement, est avancée l'idée de fusion de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure dans le concept de « sécurité nationale ». Y sont intégrées la lutte contre le terrorisme mais aussi la lutte contre la cyberguerre qui, elle-aussi, n'est pas le fait forcément d'entités étatiques, mais qui peut avoir des buts militaires : destructions d'équipement, de communications.

Quelles conséquences ? Le concept de sécurité nationale va mêler ce qui était distinct auparavant : la Défense et l'Intérieur. Des organismes de coopération sont mis en place.

Cela remet en cause la place du contrôle des procédures par la justice . On sait bien que la garantie individuelle des citoyens n'existe guerre en temps de guerre.

C'est dans l'évolution de ce contexte qui ne date pas de novembre dernier qu'il faut placer la réflexion sur la sécurité aujourd'hui.

Deux ou trois réflexions pour finir :

Il y a un débat récurrent et démagogique : peut-on assurer une sécurité absolue, totale, à 100 % : je réponds NON et non. La seule sécurité absolue, c'est la destruction totale de l'autre. Sauf que c'est pratiquement impossible et que le but, c'est d'être en sécurité et de vivre en paix. Or,

si votre relation avec l'autre, les autres, a été d'essayer de les détruire, vous n'arriverez jamais à vivre ensemble un jour, et à construire ensemble la paix. C'est ce qui avait amené le philosophe Kant, à poser ce postulat : la seule sécurité, c'est de créer la confiance entre les acteurs pour construire la paix. Donc la préoccupation première est de réfléchir, non seulement à sa propre sécurité, mais aussi et surtout à quoi faire pour que l'autre soit en confiance, donc à quoi faire pour qu'il se sente en sécurité.

C'est cela l'assise théorique du primat de la négociation politique pour résoudre un conflit : créer les conditions de la confiance entre les acteurs, donc penser prioritairement à la sécurité de l'autre.

Il y a une exigence à refuser la démagogie : non, la sécurité absolue en repoussant les autres, n'existe pas. Il faut conjuguer mesures de protection policières ou militaires et résolution des problèmes qui bloquent toute possibilité de progrès, de rétablissement de la confiance. J'espère que la discussion permette de revenir sur ces idées rapidement esquissées et sur celles que j'ai allègrement escamotées. »